

M. Cameron:

D. Pourriez-vous nous donner les noms de ceux qui, au Canada, ont fait quelque chose pour les fonctionnaires retraités? Vous n'avez mentionné aucun gouvernement.—R. Sauf erreur, il y aurait deux gouvernements provinciaux.

D. Lesquels?—R. Celui de la Saskatchewan en est un, je crois. Je ne sais pas trop qui est l'autre. En tout cas, il s'agit de deux provinces et je pourrais m'en assurer. La *General Electric* a aussi pris des dispositions en faveur de ses retraités. Le Pacifique-Canadien a aussi étudié la question mais tout en se montrant bien disposé à l'égard de ses employés à la retraite, il n'a rien fait pour eux.

M. Richard:

D. Le témoin peut-il nous dire comment on a procédé? S'agissait-il d'un pourcentage fixe?—R. Oui. Il s'agissait d'un pourcentage fixe. Ainsi, la *General Electric* qui compte 7,000 employés retraités a volontairement augmenté leur pension d'environ \$24 à \$49 par mois.

J'aimerais ajouter que nous savons bien que tous les fonctionnaires publics à la retraite n'éprouvent pas les mêmes difficultés. Ce sont ceux qui appartiennent aux catégories subalternes à faible rémunération qui sont le plus éprouvés. Les retraités qui avaient le bonheur d'appartenir aux catégories supérieures n'ont pas beaucoup à souffrir et à notre avis reçoivent une pension suffisante.

D. Où pourrait-on tirer la ligne?—R. J'établirais cette ligne au niveau d'un salaire d'environ \$2,400.

M. McCusker:

D. Selon M. Whitehouse, le supplément de pension devrait-il venir de la caisse actuelle ou encore à quelle source propose-t-il de le demander?—R. Je ne vois pas comment la caisse actuelle pourrait assurer ce relèvement. Il faudrait des fonds supplémentaires; mettons un geste de la part du gouvernement qui viendrait ainsi en aide à ces gens. Tout prélèvement qui serait de nature à distraire de la caisse les sommes qui y ont été versées en vue des pensions nous a valu une foule de protestations; la caisse ne saurait souffrir de prélèvement supplémentaire, à moins d'un relèvement des cotisations. Il y aurait plutôt lieu d'assurer ce supplément de pension au moyen d'une subvention ou de crédits supplémentaires, quitte à cesser de les verser si les conditions économiques du pays changeaient. M. Abbott m'a dit bien des fois depuis l'adoption de la mesure législative en cause que les gens pouvaient recevoir la pension de vieillesse à 70 ans, sans évaluation des ressources. C'est exact, mais je tiens à souligner qu'un grand nombre de fonctionnaires retraités de l'État peuvent mourir de faim de 65 à 70 ans. D'où j'estime qu'il y aurait lieu de faire quelque chose pour ceux qui se trouvent dans la période qui va de l'âge de 65, âge normal de la retraite, à 70 ans.

M. Brooks:

D. Quelle est la différence entre le minimum et le maximum des pensions versées aux fonctionnaires retraités?

M. TAYLOR: Je n'ai pas fait ces calculs.

M. McCusker:

D. Je me demande si M. Whitehouse préconise de verser des cotisations supplémentaires en vue d'assurer ces allocations supplémentaires?—R. Je voudrais me lever pour répondre à cette question. C'est une question brûlante,